

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2026

– Point 6c de l'ordre du jour –

Délibération n° 2026-06

Autorisant la Directrice générale à renouveler le marché relatif à la stratégie média, l'achat d'espace publicitaire et les partenariats médias pour les campagnes de communication de l'Etat dans le cadre du groupement « Achat d'espace », coordonné par le Service d'Information du Gouvernement.

Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L. 1413-1 et suivants du code de santé publique, et notamment ses articles L. 1413-4 et L. 1413-9 ;

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale par intérim de Santé publique France à renouveler le marché relatif à la stratégie média, l'achat d'espace publicitaire et les partenariats médias pour les campagnes de communication de l'Etat dans le cadre du groupement « Achat d'espace », coordonné par le Service d'Information du Gouvernement.

Article 2° - La Directrice générale par intérim est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 27 mars 2026

Sylvie LEMMET
Présidente par intérim du Conseil d'administration